

## Tolérance et laïcité

Le véritable pouvoir est sans doute celui des idées. Certes, il n'est pas le seul et je ne méconnais - pour reprendre des figures rhétoriques, dont je ne sais si elles sont classiques ou simplistes - ni celui de l'Argent, ni celui des Armes. Mais, (notre époque l'éprouve tout à loisirs en en donnant une forme sans cesse renouvelée), sans le secours des idées ou de leur apparence, la force physique, la puissance économique ne sont que fragiles.

Staline demandait : « Combien de divisions ? », lorsqu'on lui opposait la position du Vatican. Ses divisions ont été vendues au poids de la ferraille et le Vatican, et au delà diverses Eglises, ne sont pas pour rien dans la chute de L'Empire qu'il avait largement contribué à ériger.

On pourrait multiplier à l'envi les exemples de ce type, pour le meilleur et pour le pire, de Ghandi à Khomeini et ses cassettes audios... où la force du verbe et des idées l'emportent sur la puissance économique et militaro-policière.

Toutes les formes de domination, résultant de la Force, qu'elle soit physique, économique et financière, ou tout à la fois, tentent toujours de se justifier, de se fonder en raison. Il en va, elles le savent, de leur survie. Rousseau a dit là-dessus, à travers son analyse d'un « prétendu droit du plus fort », des choses définitives.

Le champ des idées, dont la forme vulgaire est celui de l'information, est toujours un champ d'affrontement. Rien de particulier à cela, sauf que, dans cette bataille des idées, tout le monde ne joue pas le même jeu. D'un côté ceux qui font des idées la finalité de leur combat, qui derrière des figures et des dénominations multiples sont chercheurs de vérité, de l'autre ceux qui font des idées l'instrument de leur domination ou le moyen de la rendre supportable pour mieux l'établir. Les premiers - artistes, romanciers, poètes, philosophes - grandissent l'humanité, les autres l'avilissent, substituant à la quête du vrai celle du vraisemblable. Les uns apportent une clarté nouvelle, les autres sèment le trouble et la confusion.

Dans ce champ des idées, il en est une qui devrait être chère à tous les maçons du Grand Orient de France, puisqu'ils ont prêté serment de la défendre le jour de leur initiation, qui est en passe de perdre le combat, c'est la laïcité.

Dans les faits, et chaque jour en donne un nouvel exemple, la laïcité est devenue une catho-laïcité, tant le catholicisme depuis son ralliement à la République en 1893 a su détourner, dévoyer, phagocyter à son profit le principe de laïcité. Léon XIII avait encouragé, expressément, sans détour, les catholiques français à se rallier à la République pour revenir sur les lois laïques qu'elle promulguait. Un peu plus d'un siècle plus tard, ils y sont largement parvenus. Pas totalement, certes, mais beaucoup semblent se contenter de ce *modus vivendi*, de cet équilibre très largement en faveur de « l'ancienne religion de la majorité des français », ainsi que la désignait le Concordat. Il est vrai que dès la loi du 2 janvier 1907<sup>1</sup> - qui n'a pour objet que de « mettre l'Eglise catholique dans l'impossibilité, même quand elle le désirerait d'une volonté tenace, de sortir de la légalité »<sup>2</sup> définie par la loi de séparation des Eglises et de l'Etat (9 décembre 1905) - on est passé du compromis, (mal accepté de bon nombre de républicains de l'époque<sup>3</sup>), à une forme de compromission dont la République n'est jamais sortie.

Mais ne rêvons pas : cette cote, pourtant mal taillée, qu'est devenue la laïcité, est un équilibre fragile, instable, que deux événements sont susceptibles d'emporter si l'on y prend garde. D'autant que ces deux réalités se renforceront probablement l'une l'autre ou à tout le moins se feront écho.

---

<sup>1</sup> Le Pape Pie X, (et non l'épiscopat français qui en mai 1906 avait conclu à la possibilité d'instaurer des associations cultuelles légales et canoniques), ordonna aux catholiques de refuser la loi de 1905 et les associations cultuelles. Le délai d'un an, laissé aux églises pour créer ces associations et récupérer leurs lieux de culte, étant écoulé, il est voté le 2 janvier 1907 une loi affectant aux départements et aux communes la propriété des archevêchés, évêchés, presbytères, églises dont la jouissance n'est pas réclamée par une association cultuelle (conforme à la loi de 1905). Elle précise que le clergé catholique demeurera dans ses églises » « comme occupant sans titre juridique ». On sait depuis un siècle ce que leur coûtent les charges du propriétaire.

<sup>2</sup> Aristide Briand.

<sup>3</sup> Même si on l'a largement occulté depuis, Jaurès et Clemenceau, (pour ne citer que des proches), furent si vifs dans leurs critiques que Briand quitta la séance et mit sa démission dans la balance.

Le premier événement est interne, c'est le caractère intenable d'une laïcité, jamais complètement installée sur l'ensemble du territoire national et largement favorable au catholicisme, dans un contexte de pluralisme religieux et notamment de montée de l'islam. Le très inégal traitement des différents cultes ne tardera pas à devenir intenable. Sans rien dire du mépris profond dans lequel sont tenus les mouvements de pensée non religieux.

Le récent rappel du caractère laïque de la République française ne doit pas faire illusion. La crainte, fondée et légitime, de l'enracinement d'un cléricisme nouveau, sanglant et fanatique, dans nos villes, fût-ce en ces marges qu'on nomme « cités », n'y est pas pour rien. Quand on y ajoute une xénophobie, ancienne et vivace, pour les populations d'Afrique du Nord, on retrouve – hélas – une partie des troupes nouvelles qui se sont mises à retrouver des vertus à un principe qu'elles méconnaissaient largement depuis des décennies.

Le second est externe, c'est la construction de l'Union Européenne, ou plutôt, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, le modèle et les modalités retenues pour cette construction. L'Union qui se prépare n'est pas neutre, et ne l'a peut-être jamais été, comme un certain nombre de forces politiques ne manquent pas de le rappeler<sup>4</sup>. Ces forces avançaient masquées, elles le sont un peu moins. Mais si l'idée européenne ne leur appartient pas, encore faut-il être en mesure de leur rappeler et d'en faire triompher une autre.

Or le combat pour l'idéal laïque ne peut être remporté sans une compréhension véritable de l'idée de laïcité. Ce combat dans le champ des idées est en train d'être perdu, tant le brouillage est constant et soigneusement entretenu.

Cette confusion est créée par l'amalgame, l'usage volontairement erroné des mots et des idées. Subrepticement et systématiquement, on procède à des glissements dans l'usage des mots, qui repris, répétés, deviennent autant de glissements du sens et, petit à petit, interdisent même aux hommes de bonne volonté de penser véritablement la laïcité pour s'en faire une idée juste. Laquelle demeure très différente de ce que certains voudraient qu'ils s'en fassent.

Il n'est pas possible ici d'énumérer de façon exhaustive les modalités et les occurrences du procédé. Parmi ces confusions, celles entre « anticlérical » et « anti-religieux », « liberté de conscience » et « liberté religieuse », « spiritualité » et « foi », « principe » et « valeur », « public », « collectif » et « privé », « athée » et « laïque », « culture » et « culture religieuse » sont parmi les plus communes. Sans cesse ressassées, elles s'imposent comme des vérités et finissent même par être véhiculées par des militants laïques (de bonne foi, si vous me passez l'expression).

La plus en vogue de ces manipulations est l'usage constant à tout propos de « laïcisme ». Péjoratif, dès ces premiers emplois, il est maintenant utilisé pour faire pendant à « intégriste », « fondamentaliste », « islamiste ». Repris partout, analysé nul part, le mot fait florès.

Le laïciste serait à la liberté de conscience ce que « l'intégriste », « le fondamentaliste » et « l'islamiste » sont à leurs religions. Simple, sans effort, immédiatement mobilisable dans le débat. Vous ne cédez rien sur le principe ? Vous êtes un laïciste ! Somme toute un fanatique, semblable aux autres.

Il y a certes des laïques ignorants, certains peuvent être antipathiques, beaucoup sont souvent maladroits... Mais où sont ces dangereux fanatiques de la laïcité ? Y en a-t-il qui s'enchaînent dans les hôpitaux qui pratiquent l'IVG ? Non, pas plus que dans ceux où on se refuse à la pratiquer, en mentant parfois aux femmes. Qui peut citer un laïciste, qui ait mis le feu à un cinéma pendant une séance ? Un qui se soit jeté au commandement d'un avion sur une tour ? Qui se soit fait sauter au milieu de la foule ? Qui se soit courageusement débiné après avoir posé une bombe dans le RER ? « Nous pensons dans les mots », mais il ne suffit pas d'avoir un mot pour avoir une pensée. Il n'empêche, le mot est là, la confusion fait son chemin, l'illusion d'une idée s'installe... et l'on se met à parler « d'exception française », de « fait religieux », de ce qu'on ne pourrait traduire dans aucune autre langue et s'en trouverait donc disqualifié. En oubliant d'en tirer les mêmes conclusions pour le mot religion qui n'existe pas dans toutes les langues et dont on cherche toujours une définition rigoureuse... simplement en français. Pour ne rien dire de son étymologie incertaine !

Mais c'est sans doute dans l'opposition entre tolérance et laïcité que se trouve un des enjeux les plus forts.

---

<sup>4</sup> L'Europe serait ainsi démocrate-chrétienne pour certains... quand ils n'en font pas un Saint-Empire romain germanique moderne.

En effet c'est au nom de la tolérance que se mènent les attaques les plus fortes contre la laïcité tant à l'intérieur de notre pays qu'au sein de l'Europe. Les modèles de fonctionnement démocratique, qui peuvent se prévaloir à la fois d'une histoire et d'une réalité en matière de tolérance ne sont pas si nombreux au sein de « l'Europe des vingt-cinq ». Il n'en demeure pas moins qu'un petit nombre de pays peuvent se prévaloir d'une tradition de tolérance non seulement réelle mais historique.

Il serait aisé de relativiser ces modèles ; de rappeler par exemple que les pays du Nord de l'Europe n'ont pas connu le cléricisme et que les minorités religieuses ou culturelles sont en nombre très réduit. De même l'Angleterre – et au delà un certain modèle anglo-saxon - peut s'honorer (depuis la *magna charta* et *l'habeas corpus*) d'une remarquable tradition de liberté d'opinion et d'expression, il n'en demeure pas moins qu'elle participe à une sanglante guerre de religion<sup>5</sup>. Sans oublier les émeutes raciales meurtrières entre communautés. Le communautarisme est toujours – si on en reste au « meilleur des cas » - un apartheid embryonnaire. Les exemples ne manquent ni dans le présent, ni dans le passé, ils ne sont en rien négligeables mais ne constituent des preuves en défaveur du principe que s'ils en découlent. Aussi notre réflexion va t elle s'attacher à analyser les notions et les principes qui sont en jeux.

L'opposition entre tolérance et laïcité, et on en a un avant-goût avec l'accusation de laïcisme, permet aux adversaires de la laïcité de l'attaquer au nom même des principes qu'elle prétend promouvoir et incarner.

Les adversaires de la laïcité ne manquent pas de dire à quel point elle serait incomprise en Europe. De même qu'ils ne se privent pas de signaler qu'elle est à l'origine des condamnations ou des réserves formulées par diverses instances, internationales ou Etats-Uniennes, au nom de la liberté religieuse. Aussi fallacieuses ou exagérées que soient ces accusations elles apportent de l'eau au moulin de la dénonciation d'une laïcité « raide », « fermée », intolérante donc, et qui ne serait qu'une machine de guerre antireligieuse, qu'un obstacle aux libertés qu'elle prétend protéger.

Le problème posé est donc celui de la légitimité morale et politique de la laïcité républicaine. Chacun peut voir dans le champ conflictuel des idées que la notion de tolérance est une idée forte. Portée au rang de vertu, la tolérance est posée comme une valeur supérieure, universellement reconnue ou presque. Il y a de quoi semer le trouble dans bien des esprits, car le soupçon d'intolérance est un poison mortel.

L'attaque est d'autant plus forte qu'elle semble porter sur ce qui est au cœur du principe de laïcité qui se veut le produit du combat en faveur de la tolérance. Essayons donc d'y voir plus clair d'un point de vue conceptuel entre ces idées de laïcité et de tolérance.

Même si elle est antérieure à l'idée de laïcité, l'idée de tolérance est une idée relativement nouvelle. Une exigence qui s'est fait jour avec la réforme et les guerres de religion. Sans idéaliser de façon simpliste la civilisation antique, il faut reconnaître que la notion de tolérance n'était d'aucune utilité, au point que le mot n'existait pas.

Le mot est apparu avec son besoin, au moment où une croyance nouvelle passe du statut d'hérésie à celui de religion. Le besoin de tolérance s'est fait sentir avec la réussite du schisme luthérien, au moment où doivent ainsi coexister dans une même aire géographique deux religions. La tolérance ne fut pas spontanée et résulta d'un processus long et douloureux, parsemé de massacres. Il semble bien que ce soit faute d'avoir pu s'exterminer qu'on ait envisagé de coexister.

Mais qu'est-ce que cette vertu particulière qu'on nomme tolérance ?

La tolérance est selon le Littré de 1882, une « condescendance, indulgence pour un péché...qu'on ne peut pas ou ne veut pas empêcher ». Définition révélatrice qui témoigne de la hauteur, de l'arrogance, de la supériorité de celui qui tolère.

Dans la tradition catholique la tolérance est la permission négative d'un mal. La tolérance suppose une forme de dédain, ou d'indifférence pour ce qui est toléré.

La tolérance ne vaut que si on surmonte une difficulté, une réticence. Il n'y a pas de tolérance sans effort sur soi-même, sans une forme de renoncement à son intérêt. Elle n'est sinon qu'une façade et une apparence commode. Il est à noter que bien des tolérances sont des facilités, les marques d'un mépris sans fond, ou d'une simple tactique d'attente. On peut tolérer pour une multitude de

---

<sup>5</sup> qui voit ses ressortissants fêter des victoires séculaires et défiler chaque année sur le pas de la porte des vaincus d'hier, ce qui, avouons-le, relève d'une conception assez particulière du « vivre ensemble ».

mauvaises raisons qui n'ont rien de vertueuses. Sans compter que tolérer est trop souvent renoncer à éclairer ou à comprendre. On laisse l'autre à ses errements avec la bonne conscience du tolérant. Drôle de vertu que celle qui consiste à laisser l'autre dans l'erreur... ou le péché.

La tolérance mérite-t-elle seulement le nom de vertu ? Car c'est pour le moins une vertu paradoxale. Le premier paradoxe de la tolérance, c'est de considérer comme inférieures ou fautives des opinions qu'aucune certitude ne vient contredire. Ou pire, d'accepter des contre-vérités patentes.

Tolérer la vérité n'a pas de sens, tolérer l'erreur est insensé. Le paradoxe est au coeur de la notion, et on peut considérer que c'est une double faute qui potentiellement hypothèque la valeur de la tolérance.

Aussi est-il tout de même étonnant et, pour tout dire peu glorieux que la laïcité soit prise à partie par une vertu si floue. Sauf, vous l'aurez compris, que c'est du côté de cette imprécision et pour tout dire de cette confusion potentielle qu'il faut chercher l'efficacité de la notion. On peut tout y mettre car elle est vide. Si la tolérance est une vertu, c'est à coup sûr une vertu potentielle, conditionnelle.

En effet qui irait qualifier de vertu la tolérance à l'injustice, au mensonge, à la violence physique ou psychologique. Il n'y a pas de vertu à tolérer l'intolérable. Il est des tolérances qui sont des collaborations, et pour tout dire, des complicités. La tolérance ne vaut qu'en fonction de ce qu'elle tolère, c'est d'ailleurs là que se trouve l'essentiel du problème posé par la tolérance. Il ne peut y avoir de tolérance absolue. Et c'est un faux problème que de se demander s'il est possible de tout tolérer, tant il est évident que les assassins, les menteurs, les bourreaux n'ont pas à être tolérés.

Tolérer, cela reviendrait à faire montre d'intolérance pour les victimes. Le problème est donc bien de définir ce qui doit être toléré, dans quelles conditions et dans quelles limites.

Or le deuxième paradoxe est justement celui des limites à la tolérance qu'elle ne peut elle-même définir.

Comment sortir de ces paradoxes et des contradictions qui en découlent ? Rien de positif ne plaiderait donc en faveur de la tolérance ?

Ce serait faire peu de cas de la force qui retient de condamner et d'interdire ce qu'on pourrait interdire et condamner et pourtant qu'on tolère. Ce qui donne sa valeur à la tolérance c'est qu'elle est parfois, et le plus souvent explicitement, refus de l'intolérance. Et ce mouvement de refus est le premier pas vers une exigence rationnelle de respect des convictions lorsqu'elles ne viennent pas se substituer au savoir. Il y a un devoir de savoir et de ne pas croire, de ne pas s'imaginer là où il est possible de savoir mais tout ne relève pas du savoir rationnel, il a ses limites. Et bien des domaines sont étrangers à la fausseté, à l'erreur et donc à la vérité. Il y a une erreur manifeste à confondre le Vrai, le Bien et le Beau. Il y a un danger immense à confondre vérités démontrées et vérités révélées ou à subordonner les premières aux secondes.

Savoir que le champ de la vérité, et donc de l'erreur, n'est pas infini c'est admettre qu'il est des domaines où la croyance peut légitimement se développer. La tolérance prend sa valeur en tant qu'élan qui retient la croyance de se parer des vertus de la Vérité et du Savoir. La tolérance d'une certaine façon et quelques soient ses limites est la reconnaissance de notre ignorance fondamentale face à certaines choses.

C'est sur cette base que se développe une autre forme de tolérance, qu'on peut qualifier de « moderne » et qui n'est plus entachée des arrière-pensées de la tolérance traditionnelles.

La tolérance qui se fait jour avec Montaigne est la redécouverte d'une certaine forme de scepticisme comme envers du dogmatisme aveugle et forcené au nom duquel les uns et les autres s'étripent.

Cette tolérance que développeront Spinoza, Hume, Locke et surtout Pierre Bayle n'est plus une attitude condescendante, cette grâce fragile, incertaine et révocable consentie pour d'obscures si ce n'est de mauvaises raisons. Elle est combat pour la liberté.

Tolérer devient reconnaître les limites de notre pouvoir de savoir, c'est admettre qu'il est des domaines qui ne relèvent ni de la démonstration, ni de la vérité et laissent la place à toutes les spéculations et à bien des croyances.

Tolérer, c'est accepter que dans ces domaines, où la vérité fait défaut et ne peut faire que défaut, les hommes sont libres de penser et d'agir suivant des principes différents dont aucun ne s'impose absolument. Tolérer, c'est admettre que la conscience est libre, quand rien ne s'y oppose en terme de savoir ou de raison.

L'histoire le montre et quelles que soient les réserves que le sens originel du mot « tolérance » appelle, ce n'est pas une vertu si mince que de conduire au respect des convictions et surtout à la revendication des droits qu'il est légitime de reconnaître à chacun dans ses matières. La tolérance conduit à donner au refus de l'intolérance une forme institutionnelle et juridique qui renforce sa valeur. En quelque sorte la tolérance, si elle n'est pas la vertu elle-même, est le chemin vers la vertu.

Or une des réponses institutionnelles les plus fortes et les plus complètes, véritable aboutissement de la tolérance, est la laïcité.

D'autres pays ont choisi d'autres réponses qui ne sont pas semblables. Toutes ne sont pas si complètes du point de vue institutionnel, même si certains de ces pays pourraient à quelques égards, en matière de mœurs par exemple, nous donner des leçons de tolérance. Quoi qu'il en soit tous les Etats démocratiques ont institutionnalisé ou ont assuré une forme juridique à la tolérance<sup>6</sup>.

La laïcité en séparant ce qui relève des Eglises et ce qui relève de l'Etat va plus loin. Et c'est pourquoi elle est susceptible d'apporter une réponse aux paradoxes qui minent et fragilisent la tolérance au point d'en faire une vertu incertaine. La laïcité est plus qu'une illustration qui échappe aux paradoxes et aux contradictions de la tolérance, elle en est l'aboutissement, la réalisation.

Avec la laïcité, c'est plus qu'une tolérance qui est accordée, c'est un droit égal pour tous. La laïcité méconnaît les majorités et les minorités. Il n'y a pas de disjonction, de séparation, ni puissants ni faibles, ni dominants ni dominés. Tolérants et tolérés sont un. Ils sont soumis au « même » de la loi qui vaut également pour les uns et les autres et s'impose aux uns et aux autres. Il n'y a pas de supériorité condescendante en mesure de tolérer une croyance minoritaire.

La société civile est un espace de libertés, parce qu'elle est laïque, parce que personne n'est tenu d'avoir une religion plutôt qu'aucune, ou qu'une autre, parce que personne n'est tenu de n'avoir pas de religion.

En distinguant ce qui est du domaine du savoir positif, démontrable et ce qui est du ressort de la conviction personnelle, de la tradition, de la croyance, la laïcité se donne les moyens d'échapper au premier paradoxe de la tolérance. Un Etat laïque ne met pas sur le même plan l'astronomie et l'astrologie. La vérité s'impose et les contre-vérités sont dénoncées.

Mais cela n'est possible que si ce qui est du domaine de la croyance demeure privé. Cela impose certes bien des réserves, tout d'abord du point de vue des représentants de l'Etat et des agents de la puissance publique, mais aussi des citoyens. Mais le comprennent-ils encore ?

Comprenons-nous encore que pour préserver l'espace de liberté que crée la laïcité, il faut accepter de renoncer à certaines démonstrations de nos convictions qui n'ont pas place dans la sphère publique ? Il est clair que c'est un des reproches que l'on fait à la laïcité et qui explique qu'on la dénonce comme intolérante.

Pourtant loin d'être la marque d'une quelconque intolérance, les interdictions et les réserves qu'impose la laïcité permettent d'éviter le paradoxe le plus grave, dont nous avons montré qu'il hypothéquait complètement la tolérance. En effet la laïcité pour permettre, pour autoriser, pose des limites et des interdits.

Il n'est certes pas question de proclamer qu'il n'y a pas de liberté pour les ennemis de la liberté, et qu'il n'y a pas de tolérance à témoigner aux intolérants. Mais il est indispensable de fixer le cadre juridique et social qui limite l'expression de chacun, y compris de ceux qui militent pour la suppression de la liberté d'expression. Une République laïque autorise et doit autoriser le plus largement possible l'expression de toutes les opinions même celles qui lui sont clairement hostiles tant qu'elles empruntent les voies légales définies par la loi.

Mais il est vrai que cela suppose la soumission des morales particulières, religieuses ou non, à la loi. Il est vrai que cela impose de déterminer une sphère du public et du privé de manière à préserver la possibilité de toutes les croyances à l'intérieur du cadre de la loi et dans la sphère privée.

On voudrait au nom de la tolérance interdire à la laïcité d'interdire. C'est un mauvais procès et un argument injuste qui la ferait tomber dans le deuxième paradoxe de la tolérance.

---

<sup>6</sup> Ne perdons, toutefois, pas de vue la fragilité de ces exemples de tolérance, même et y compris, dans les pays de tradition démocratique réelle et ancienne : guerre de religion, émeutes raciales, cloisonnements et tensions communautaires.

Est-ce à dire pour autant que la laïcité est tout et que la tolérance nous est donnée totalement avec ? Certes pas, car vivre dans un Etat laïque, c'est vivre dans un Etat tolérant, c'est pouvoir bénéficier de libertés, mais ce n'est pas d'emblée, spontanément et toujours, vivre de **façon tolérante** les uns à l'égard des autres. La diversité des croyances, des pratiques, des façons d'être, de vivre, d'aimer doit inviter chacun de nous à des **efforts de tolérance**.

Le principe de laïcité est infiniment supérieur pour régler la vie sociale et collective et, notamment, l'action de la puissance publique. Il pourrait être une chance au sein d'une Europe diverse, par ses croyances, ses traditions, ses populations tant anciennes que nouvelles. S'il y a une possibilité de **vivre ensemble sereinement, paisiblement**, dans une Europe – ou dans un Etat – forcément confrontée au multiculturalisme, aux revendications religieuses multiples (et parfois pétries de cléricalisme), ce sera en mettant en œuvre le principe de laïcité.

S'il ne faut pas faire confiance à la tolérance pour régler la vie sociale et collective, elle demeure une vertu privée. Un effort individuel et permanent que chacun a à faire vis à vis des autres, pour accepter les différences... et ainsi vivre plus humainement.

C'est qu'en effet nous ne sommes jamais, d'emblée laïques ou seulement laïques. Nous sommes toujours, laïques et... quelque chose d'autre (catholiques, musulmans, luthériens, calvinistes, athées, bouddhistes, agnostiques, indifférents...). La pure neutralité n'existe pas au niveau individuel, nous ne sommes jamais sans culture, sans traditions, sans croyances ou incroyances. Et c'est de ces « évidences » - parfois inconscientes - que nous jugeons de tout et considérons chacun.

C'est au niveau individuel, personnel, que la tolérance trouve son sens et peut être considérée comme une vertu.

C'est au contraire comme principe de vie collective, comme principe philosophique et politique, que la laïcité prend sa pleine signification et nous convie à plus de tolérance.

Tolérants, même et surtout dans un Etat laïque, nous avons à le devenir, faute de savoir aimer véritablement et d'être... fraternels.

Daniel Morfouace